

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PREVAAL ACTIONS EUROPE - Part B2V - ISIN : FR0011299387

Ce FCP est géré par PREVAAL FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du fonds, de classification « actions internationales », est de privilégier un investissement en actions sur les marchés actions européens et de rechercher la création de valeur en surperformant l'indice de référence du fonds, le STOXX® Europe 600 (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. La gestion financière du fonds est associée à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR, ainsi que les risques de durabilité.

La gestion discrétionnaire du fonds Prevaal Actions Europe est matérialisée par la gestion active d'un portefeuille concentré de valeurs, sélectionnées dans l'univers des actions européennes, et notamment celui des grandes capitalisations. Au sein de cet univers d'investissement, le gérant applique successivement un filtre d'analyse extra-financière et un filtre d'analyse quantitatif. L'utilisation de ces filtres permet ainsi de formaliser les valeurs éligibles à un processus rigoureux de sélection.

Le FCP est exposé au minimum à 80% et au maximum à 105% de l'actif net aux marchés actions, et ponctuellement dans la limite de 10% de l'actif net via des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, fonds d'investissement, trackers ou Exchange Traded Funds (ETF). Il intervient principalement sur les marchés européens incluant le Royaume-Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège, la Suède et la République Tchèque, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE hors zone Europe. Le fonds peut être exposé sur tous secteurs, à des valeurs de petites, moyennes et grandes capitalisations avec toutefois un maximum de 20% de l'actif net en valeurs de petites capitalisations.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds aura recours aux titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire de la zone euro à hauteur de 10% de l'actif net.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'autres OPCVM, FIA, fonds d'investissements, trackers ou ETF (Exchange Traded Funds) de toutes classifications et exposés sur toutes zones géographiques.

- Parts ou actions d'OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE, de droit français ou étranger, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés actions, à hauteur de 80% minimum de son actif.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

- Parts ou actions de FIA français respectant les 4 critères définis par l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier
- Le Fonds pourra avoir recours à des ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions

Le choix des OPCVM, FIA, fonds d'investissements, trackers ou ETF sous-jacents fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion.

La sélection de ces OPCVM, FIA, fonds d'investissements, trackers ou ETF est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, illustrée par des entretiens systématiques ou des rencontres avec le gérant de fonds afin d'apprécier leur valeur ajoutée dans la sélection de valeurs et leur philosophie de gestion.

Le FCP se laisse la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée dans la limite de 10% de l'actif net.

Le gérant utilisera les instruments financiers à terme simples principalement en couverture des actifs et de façon ponctuelle en exposition. Les interventions sur ces marchés se feront soit pour ajuster les ratios des portefeuilles qui peuvent varier en fonction des souscriptions et rachat, soit pour couvrir la volatilité des marchés, soit pour couvrir le Bêta du marché en conservant les actifs, soit pour réconcilier les niveaux cibles résultant du portefeuille construit par la sélection financière fondamentale.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

La part B2V réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : Le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 % max
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.31 % de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	
Méthode : 15% TTC de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette de l'indice STOXX® Europe 600.	0.43 %*

* Au titre de l'exercice clos le 31/12/2021

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2022.

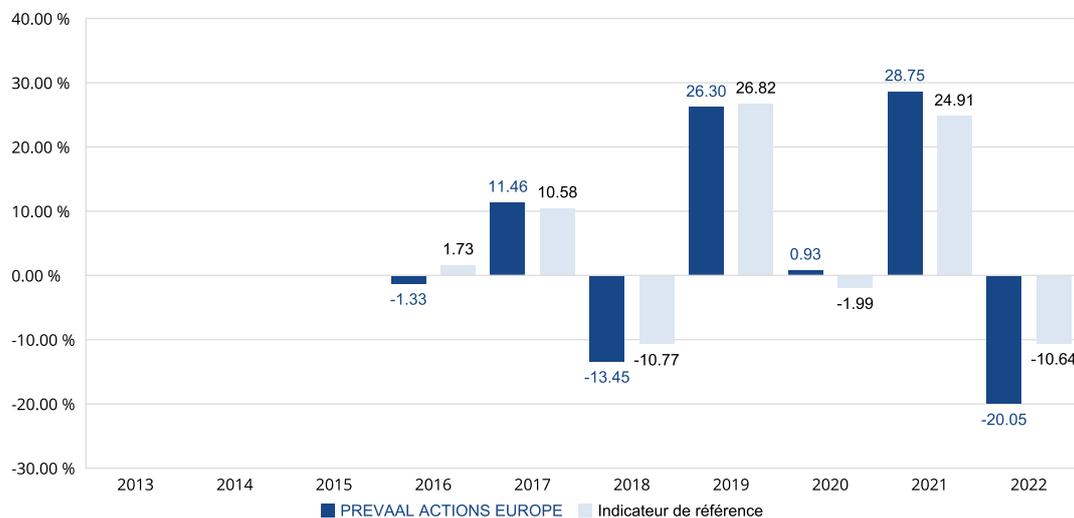
Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de : PREVAAL FINANCE - 1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances sont présentées en EUR.

La part B2V de l'OPCVM Prevaal Actions Europe a été créée le 13/09/2012

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de PREVAAL FINANCE – 1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération sont tenues à disposition par PREVAAL FINANCE. Elles sont communiquées à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de PREVAAL FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/03/2023